

Les conducteurs bénévoles

LA COLOMBE

Jocelyne GOSSET

321 rue de la Carrière Tél. 06 63 15 19 45

MORIGNY-MONTBRAY

Etienne et Marguerite BOSCHER

Le Bourg - Montbray Tél. 02 33 61 97 19

PERCY

Gérard COUPEY

5 rue de Bath

Tél. 06 67 38 46 31 ou 06 98 17 43 30

Brigitte DESDEVISES

Le Hamel au doyen Tél. 06 79 04 97 48

Annick LEBEHOT

La Roulerie Tél. 06 33 98 90 30

Simone et Pierre LEBOUVIER

7 rue de la Source Tél. 02 33 61 20 55

Michel REFFUVEILLE

2 rue de la Croûte Tél. 02 33 61 21 36

René TROCHERIS

38 rue de la Croûte Tél. 02 33 61 17 26

Annick VIVIEN

La Quesnellière Tél. 02 33 61 26 10

► Coordonnatrice :

Brigitte DESDEVISES

Le Hamel au doyen – 50410 Percy

Tél. 06 79 04 97 48

► Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

■ Canton de Percy



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication © photos : CCM/SA Service Images - 06/2011

Mise à jour – 18/12/2013

MSA Côtes Normandes Tél. : 02 31 25 39 39
37 rue de Maitot Fax : 02 31 25 38 07
14026 Caen Cedex 9 www.msa-cotesnormandes.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

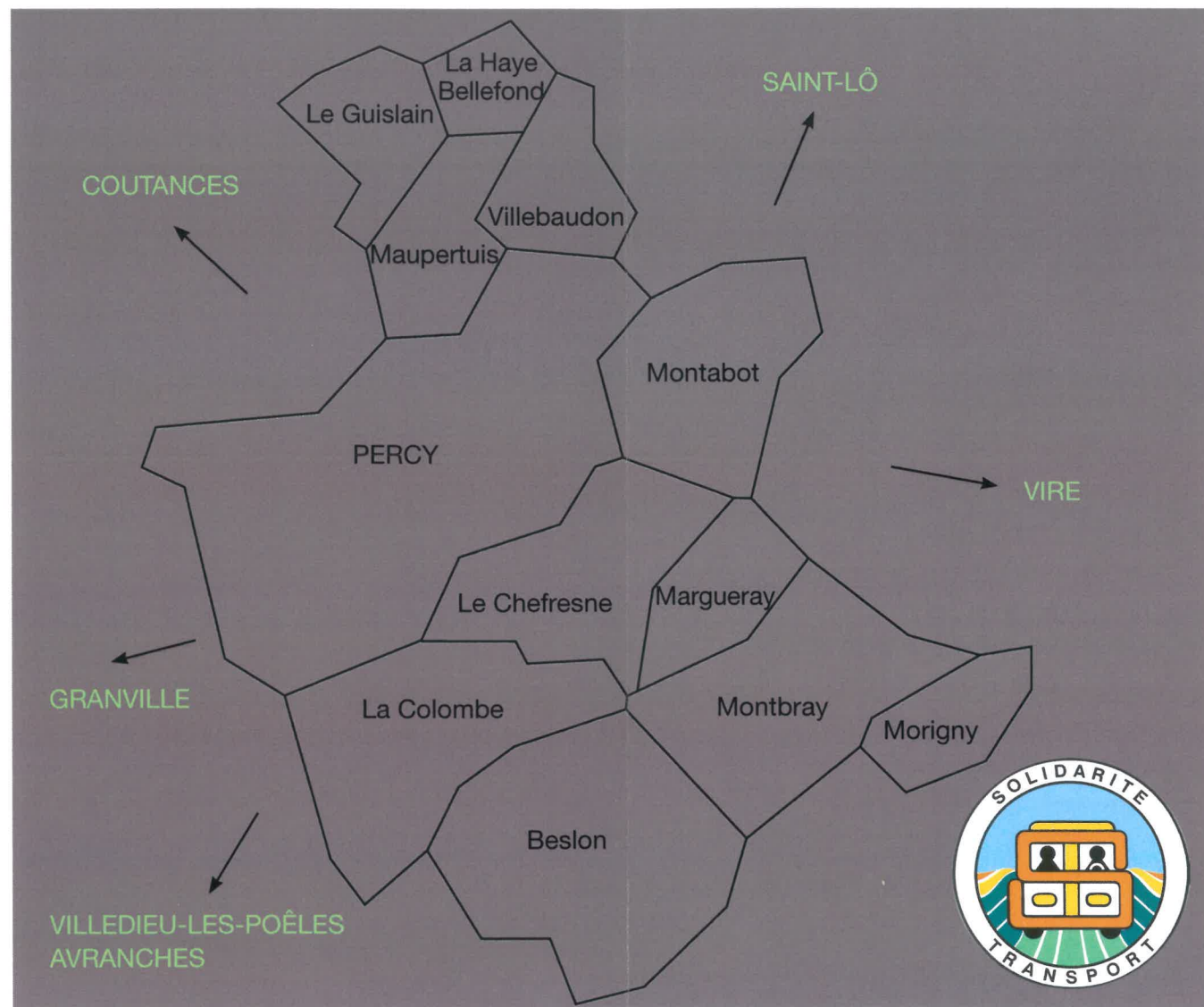
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Saint-Lô
- Villedieu-les-Poêles
- Avranches
- Torgni-sur-Vire
- Vire